Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du

Lundi 19 décembre 2022

DATE DE CONVOCATION : 13 décembre 2022 DATE D'AFFICHAGE : 14 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 13 Nombre de Conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 19 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD (ayant pouvoir de voter pour Monsieur Yves LINGER), Maire.

<u>Présents</u>: Monsieur Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter pour Madame Delphine JOFFRAUD), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter pour Madame Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Monique TATTEVIN, Madame Estelle HERVY, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU (ayant pouvoir de voter pour Madame Caroline THOBIE), et Messieurs Philippe LEGENDRE et Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

<u>Absents Excusés:</u> Monsieur Thierry GUYON, Madame Chantal LEYE, Monsieur Yves LINGER, Mesdames Caroline THOBIE et Delphine JOFFRAUD, Monsieur Gilles CHASSIER.

<u>Pouvoirs</u>: Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON, Monsieur Yves LINGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Madame Caroline THOBIE a donné pouvoir à Madame Bernadette BROSSEAU, Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT.

Monsieur Rémy CHATTON a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT A L'ASSOCIATION DU GOLF DE MESQUER

L'association du Golf de Mesquer a décidé de refaire des greens sur le terrain mis à sa disposition par la commune.

Pour mener à bien ceux-ci, l'association a mandaté une entreprise pour réaliser les travaux. Cette dernière n'avait pas de cuve à carburant à laisser sur place pour approvisionner les engins de chantier.

L'association a alors sollicité la commune pour autoriser l'entreprise à bénéficier de la cuve de fuel routier de la commune pour assurer son approvisionnement pendant les travaux.

Considérant la situation, la commune a donné un avis favorable moyennant le

remboursement par l'association du golf de Mesquer de la quantité de fuel routier utilisée.

La commission finances du 28 novembre 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, de demander à l'association du Golf de Mesquer un remboursement de 510,34 € (1,58 € TTC par 323 litres) correspondant à la quantité de fuel routier servis à l'association pour leurs travaux.

Reçu au contrôle de légalité

Ie *LL | LL | LLL* Pu**blié ou** notifié Ie *9 L | LL | LoLL*

Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD Maire

